

Modification à l'Annexe I du Code de soumission

MONTRÉAL, LE 21 SEPTEMBRE 2017 — Le Comité de gestion provincial du BSDQ a accepté le 20 septembre 2017 la demande de l'ACQ visant l'assujettissement de la spécialité Isolation thermique (autre que sur couverture ou mécanique) **avec** le guide prescrivant l'étendue des travaux de cette spécialité reproduite à l'Annexe V du Code de soumission pour les projets inscrits au BSDQ pour la région de Québec.

Cette modification à l'Annexe I du Code de soumission entrera en vigueur le lundi 2 octobre 2017.

Le tableau résumant les spécialités assujetties selon les paragraphes A), B), C), D) ou E) de l'Annexe I et territoires visés sera mis à jour pour refléter ce changement.

Pour toute information complémentaire relativement à ces modifications, veuillez communiquer avec le service de l'Application du BSDQ au 514 355-4115 poste : 2207 et demander à parler à un représentant.

Daniel Paquette
Directeur, service de l'Application.